

**Annnonce préalable du 23 décembre 2013  
pour l'offre publique d'achat de**

**Swiss Private Hotel AG, Zug, Suisse**

**pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 100.00 chacune  
en mains du public de**

**Victoria-Jungfrau Collection AG, Interlaken, Suisse**

---

La société Swiss Private Hotel AG, c/o Manz Privacy Hotels Switzerland AG, Untermüli 9, 6304 Zug, ("Offrante") publiera selon toutes prévisions le 30 décembre 2013 le prospectus relatif à une offre publique d'achat ("Offre") selon les disposition des articles 22 ss. de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 100.00 chacune se trouvant en mains du public ("Actions VJC") de la société Victoria-Jungfrau Collection AG, Höheweg 41-49, 3800 Interlaken, ("VJC").

**Concernant l'Offre, les conditions principales suivantes sont prévues:**

**Prix de l'Offre**

CHF 277 net par action nominative entièrement libérée de VJC ("Prix Offert"). Le Prix Offert sera réduit du montant brut d'éventuelles distributions (telles que le paiement de dividendes, distributions suite à une diminution de capital), ainsi que pour refléter tout éventuel événement dilutif (tel qu'une augmentation de capital à un prix d'émission inférieur au Prix Offert, la vente d'Actions VJC par VJC ou ses filiales à un prix inférieur au Prix Offert ou l'émission en-dessous du prix du marché par VJC ou ses filiales de droits d'option et/ou de conversion ou d'autres instruments financiers ayant des Actions VJC comme sous-jacent).

**Objet de l'Offre**

L'Offre porte sur toutes les Actions VJC en mains du public qui auront été émises jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation.

**Période d'Offre**

Le prospectus sera, selon toutes prévisions, publié le 30 décembre 2013. La période d'offre qui durera, selon toutes prévision, 10 jours de bourse, débutera, selon toutes prévisions, le 17 janvier 2014 et se terminera, selon toutes prévisions, le 30 janvier 2014, 16h00 HEC ("Période d'Offre"). L'Offrante se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre avec l'accord de la Commission des OPA.

**Conditions**

L'Offre est soumise aux conditions suspensives suivantes:

- (a) A l'échéance de la Période d'Offre (éventuellement prolongée), l'Offrante a reçu des déclarations d'acceptation portant sur un nombre d'Actions VJC qui, additionnées aux Actions VJC que l'Offrante et les personnes agissant de concert avec elle détiennent à cette date, représentent au moins 66 2/3% de toutes les Actions VJC émises à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée).
- (b) À compter de la date de l'annonce préalable jusqu'à l'échéance de la Période d'Offre (éventuellement prolongée), aucun événement négatif n'est survenu qui – individuellement ou en conjonction avec d'autres événements, selon l'avis d'un expert indépendant et reconnu, désigné par l'Offrante et accepté par la Commission des OPA – a ou aura très vraisemblablement des effets préjudiciables importants pour VJC, y compris pour les sociétés contrôlées par VJC ("Groupe VJC"). Un événement a un effet préjudiciable important pour le Groupe VJC lorsque les fonds propres consolidés sont réduits d'au moins CHF 6'423'500 (correspondant à 10% des fonds propres consolidés de VJC au 30 juin 2013).
- (c) Le conseil d'administration de VJC a décidé d'inscrire l'Offrante dans le registre des actions de VJC en tant qu'actionnaire avec droit de vote pour toutes les Actions VJC acquises et à acquérir par l'Offrante dans le cadre de l'Offre.
- (d) L'assemblée générale de VJC n'a décidé ou approuvé aucune distribution de dividendes, réduction de capital, aucune acquisition, scission ou aucun autre acte de disposition d'actifs portant sur, individuellement ou collectivement, une valeur ou un prix d'au moins CHF 12'025'500 (correspondant à 10% du bilan consolidé de VJC au 30 juin 2013) et aucune fusion ou augmentation du capital ordinaire, autorisée ou conditionnelle de VJC.
- (e) A l'exception des obligations ayant été rendues publiques avant l'annonce préalable, depuis le 30 juin 2013, VJC ainsi que ses filiales directes et indirectes ne se sont engagées ni à acquérir ou aliéner des actifs, ni à accepter des fonds étrangers ou à en rembourser, pour une valeur minimum de CHF 12'025'500 (correspondant à 10% du bilan consolidé de VJC au 30 juin 2013).
- (f) L'assemblée générale de VJC n'a introduit aucune nouvelle restriction de vote ou de transmissibilité.
- (g) Aucun jugement, décision d'un tribunal ni aucune décision d'une autorité empêchant cette Offre ou l'exécution de cette Offre n'ont été rendus.

Les conditions (a) et (b) valent jusqu'à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée). Les autres conditions valent jusqu'à (et y compris) l'exécution de l'Offre et constitueront donc après l'aboutissement de l'Offre des conditions résolutoires.

Si la condition (a) ou la condition (b) ne sont pas réalisées à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée) et que l'Offrante n'y a pas renoncé, l'Offre n'aura pas abouti.

Si l'une des conditions (c) à (g) n'est pas réalisée et que l'Offrante n'y renonce pas jusqu'à l'exécution de l'offre, l'Offrante pourra déclarer que l'Offre n'a pas abouti ou en reporter le

terme d'exécution pour une période de quatre mois au plus après l'expiration du délai supplémentaire d'acceptation ("Prolongation"). Pendant la Prolongation, l'Offre demeurera soumise aux conditions (c) à (g) aussi longtemps que, et dans la mesure où, ces conditions ne sont pas satisfaites et que l'Offrante n'a pas renoncé à leur exécution. A moins que l'Offrante sollicite un report supplémentaire du terme d'exécution de l'Offre et que la Commission des OPA approuve un tel report supplémentaire, l'Offrante déclarera l'Offre comme n'ayant pas abouti si toutes les conditions (c) à (g) ne sont pas réalisées à l'échéance de la Prolongation ou si il a été renoncé à leur réalisation.

### **Site internet de l'Offre**

<http://www.public-takeover.ch>

### **Banque mandatée**

Bank J. Safra Sarasin SA

Actions VJC

Numéro de valeur: 111'107

ISIN: CH0001111076

---

## **Restrictions à l'Offre**

### **En général**

L'Offre annoncée dans ce document n'est faite ni directement ni indirectement dans des Etats ou juridictions dans lesquels/lesquelles une telle Offre serait illicite ou enfreindrait les lois ou réglementations en vigueur, ou qui exigerait de la part de l'Offrante une modification des termes ou des conditions de l'Offre, la formulation d'une demande supplémentaire ou des démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques, administratives ou d'autorégulation. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels Etats ou à de telles juridictions. La documentation relative à l'Offre ne doit pas être distribuée ni envoyée dans de tels Etats ou juridictions. Cette documentation ne doit pas être utilisée pour solliciter l'acquisition de droits de participation de VJC de quiconque dans ces Etats ou juridictions.

### **United States of America**

The public tender offer described in this pre-announcement (the "Offer") is not being made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This pre-announcement and any other offering materials with respect to the Offer may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of VJC, from anyone in the United States of America. Offeror is not soliciting the tender of securities of VJC by any holder of such securities in the United States of America. Securities of VJC will not be accepted from holders of such securities in the United States of America. Any purported acceptance of the Offer that Offeror or its agents believe has been made in or from the United States of America will be invalidated. Offeror reserves

the absolute right to reject any and all acceptances determined by it not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. A person tendering securities into this tender offer will be deemed to represent that such person (a) is not a U.S. person, (b) is not acting for the account or benefit of any U.S. person, and (c) is not in or delivering the acceptance from, the United States.

## **United Kingdom**

The offer documents in connection with the Offer are not for distribution to persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom. This does not apply to persons who (i) have professional experience in matters relating to investments or (ii) are persons falling within Article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc") of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 in the United Kingdom or (iii) to whom it may otherwise lawfully be passed on (all such persons together being referred to as "relevant persons"). The offer documents in connection with the Offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom and who are not relevant persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which the offer documents relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

## **DECLARATIONS PROSPECTIVES**

Cette annonce préalable contient des déclarations prospectives telles que concernant des développements, plans, intentions, hypothèses, attentes, convictions, possibles effets ou la description d'événements futurs, des perspectives, recettes, résultats ou situations. Ces déclarations prospectives se basent sur des attentes, convictions et hypothèses actuelles de l'Offrante. Elles sont incertaines et il se peut qu'elles diffèrent grandement de faits, de l'état, des effets ou des développements actuels.